



REGLEMENT DU CONCOURS DE CABRETTES 2017 A VIC-SUR-CERE



Le concours de cabrettes a pour but d'encourager une pratique musicale de qualité, respectueuse des sources et du style des musiques traditionnelles. Cependant, cette pratique se doit d'être novatrice, témoignant d'un état d'évolution permanente

dans toute musique.

Le concours est ouvert à tout musicien, amateur ou professionnel, sans distinction d'âge, de sexe, ni d'origine géographique, spécialisé dans le répertoire ou le style des musiques traditionnelles d'Auvergne et du Massif Central.

Le concours est placé sous la direction artistique de Didier Pauvert.

Les prix sont décernés par un jury composé de personnalités du secteur de la cabrette et des musiques traditionnelles. En cas de litige, c'est le président du jury qui tranche.

1) Trois catégories pourront concourir en solo :

- **Catégorie Débutants (« Espoirs »)**, avec un prix d'encouragement à chacun, et des prix spécifiques aux 1er, 2ème et 3ème (d'une valeur encore indéterminée)
- **Catégorie Moyens**, avec des prix spécifiques aux 1er, 2ème et 3^{ème} (d'une valeur encore indéterminée)
- **Catégorie Confirmés (ou « Excellence »)**, avec des prix spécifiques aux 1er, 2ème et 3ème (d'une valeur encore indéterminée)

Nota : Les **niveaux des diverses catégories** sont détaillés sur le site de « Cabrettes et Cabrettaires », dans la rubrique « concours ». (Lien : <http://cabrette.cabrettaire.free.fr/Activites/Concours/categories.htm>)

Pour chaque catégorie, le président du jury a le pouvoir, **après avis des membres du jury**, de stopper un candidat qu'il aura estimé **apte à concourir dans la catégorie supérieure**. De fait, le candidat devra interpréter les morceaux imposés de la catégorie supérieure, après le passage de l'ensemble des candidats de la dite catégorie.

2) Déroulement du concours :

Le concours aura lieu samedi 6 mai 2017 de 14 heures à 17h00 au Centre culturel du Carladès (sous la mairie, près de la Nationale) **à Vic-Sur-Cère. LE CONCOURS EST PUBLIC ET SON ENTREE EST GRATUITE. Chaque candidat disposera de 10 à 12 minutes sur scène au maximum.** Les candidats sont priés d'être ponctuels et d'avoir leur instrument réglé et pré-accordé pour que l'installation soit rapide.

Les catégories se succéderont dans l'ordre précité, des débutants aux confirmés. Les morceaux doivent être mémorisés et interprétés face au public. Le jury sera séparé du candidat par un paravent opaque.

Chaque candidat doit préparer plusieurs morceaux : la liste des morceaux imposés pour chaque catégorie est présentée au verso. Si les participants sont trop nombreux, un des airs imposés pourra être retiré de la liste d'une ou plusieurs catégories le jour-même. Chaque air est noté sur 20 : une note sur 5 pour la technique, une note sur 5 pour la cadence (le phrasé pour les regrets) et une note sur 10 pour l'interprétation, la musicalité (sous réserve d'appréciation du jury).

3) Résultats et attribution des prix :

L'annonce des résultats du concours aura lieu le soir-même, après délibération du jury, avant le repas vers 19 heures. **Chaque lauréat recevra une médaille ou un diplôme avec son prix (liste encore à définir).** Les candidats non lauréats pourront interroger les membres du jury pour connaître les raisons qui ont motivé leurs décisions.

Chaque participant donne son accord pour que sa prestation sur scène soit éventuellement enregistrée, filmée. Une diffusion ne pourra se faire qu'après approbation des candidats.

4) Inscriptions :

L'inscription au concours est libre et se fait sur simple demande écrite ou par mail (spectaclesencarlades@gmail.com ou lesenfantsdutrad@yahoo.fr), dans la limite des places disponibles, en indiquant leur **nom, prénom, adresse complète, date et lieu de naissance ; la catégorie choisie et les diplômes déjà obtenus.** (voir bulletin au verso ou à télécharger sur notre site : <http://asec-cantal.over-blog.fr/> ou sur la page facebook de l'ASEC : <https://www.facebook.com/Spectacles-en-Carladès>) -

**Inscription à retourner à : ASEC- Spectacles en Carladès
Concours de cabrettes
Mairie de Vic-sur-Cère
15800 VIC-SUR-CERE**

Liste des morceaux pour 2017

Les morceaux demandés pour le concours 2017 sont :

Catégorie	Confirmés	Moyens	Débutants
Temps sur scène	12 minutes maxi	10 minutes maxi	5 minutes maxi
Type de Morceau			
3 temps : coef1	Bourrée « BOURREE DU PERE BONAL » 3 REPRISES	Bourrée « LA VICOISE » 3 REPRISES	Bourrée « LA MORALHADA »
2 temps : coef 1	Scottisch « LA GLISSANTE » 3 REPRISES	Polka « POLKA DE L'ASE » 3 REPRISES	0
Libre : coef 2	1 air : Pas de scottisch	0	0

Si le concours vous intéresse, vous pouvez remplir le bulletin d'inscription ci-dessous.

✂

BULLETIN D'INSCRIPTION AU CONCOURS DE CABRETTES 2017 DE VIC-SUR-CERE

A renvoyer par courrier avant le 30 avril à : ASEC- Association Spectacles en Carladès - Concours de Cabrette - Mairie de Vic-sur-Cère - 15800 VIC-SUR-CERE

ou par mail à spectaclesencarlades@gmail.com ou lesenfantsdutrads@yahoo.fr

Nom : Prénom :

Adresse :

CP : Ville :

Tél : Portable :

E-mail :

Né(e) le : à

Diplôme déjà obtenu en cabrette (date et catégorie) :

Catégorie au concours 2017 :

Débutant

Moyens

Confirmés